

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du Produit

Forme du Produit: Mélange

Nom du Produit: Gleam (AFCO 5387)

Code du Produit: AFCO 5387

Utilisation Prévue du Produit

Nettoyant d'acide pour le trempage, le nettoyage manuel et la mousse des équipements de traitement des aliments. Efficace pour l'élimination de l'échelle de dureté et du rus. Pour un usage professionnel uniquement.

Nom, Adresse et Téléphone Partie Responsable

Entreprise:

Alex C. Fergusson, LLC.
800 Development Avenue
Chambersburg, PA 17201
Tél: 800-345-1329

www.afcocare.com

Téléphone D'Urgence

Numéro D'Urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la Substance ou du Mélange

Classification (GHS-États-Unis)

Corr. Mét. 1 H290

Corr. Peau 1B H314

Dom. Yeux 1 H318

Éléments D'Étiquetage

GHS-États-Unis Étiquetage

Pictogramme de Risques (GHS-É.U.) :



Mot De Signal (GHS-États-Unis)

: Danger!

Mentions: Risque (GHS-États-Unis)

: H290 - Peut-être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures graves de la peau et lésions oculaires.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils: Sécurité (GHS-États-Unis)

: P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards, projections.
P264 - Laver les mains, les avant-bras et autres zones exposées à fond après manipulation.
P280 - Porter des gants, des vêtements de protection, protecteur pour les yeux et visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): Retirer/enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/douche.
P304+P340 - INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
P305+P351+P338 - SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si facile à faire. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou docteur/médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir la section 4).
P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P390 - Absorber le déversement pour éviter des dommages matériels.
P405 - Garder sous clef.
P406 - Stocker dans le récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant.

Gleam (AFCO 5387)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

P501 - Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

Autres Risques

Autres Risques: L'exposition peut aggraver les personnes ayant des problèmes d'œil, de peau ou de respiration préexistants. Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques. Le contact avec des métaux actifs peut générer de l'hydrogène inflammable.

Toxicité Aigu Inconnu (GHS-États-Unis): Non disponible.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances et Mélange

Nom des Ingrédients Risques	Identificateur du Produit	% (w/w)	Classification (GHS-États-Unis)
Eau	(CAS No) 7732-18-5	70-80	Non classé.
Chlorure d'hydrogène	(CAS No) 7647-01-0	5-10	Corr. Mét. 1, H290 Tox. Aigu 3 (Inhalation: gaz), H331 Corr. Peau 1B, H314 Dom. Yeux 1, H318 STOT EU 3, H335
L'acide phosphorique	(CAS No) 7664-38-2	5-10	Corr. Mét. 1, H290 Tox. Aigu 4 (Oral), H302 Corr. Peau 1B, H314 Dom. Yeux 1, H318
Sulfate de xylène de sodium	(CAS No) 1300-72-7	1-5	Tox. Aigu 4 (Orale), H302 Irrit. Peau 2, H315 Irrit. Yeux 2A, H319 STOT EU 3, H335
L'acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en 4-C10-13-sec	(CAS No) 85536-14-7	1-5	Tox. Aigu 4 (Orale), H302 Corr. Peau 1C, H314 Dom. Yeux 1, H318 Aigu Acuatic 2, H401 Chronique Acuatic 3, H412
L'acide décylphénoxybenzènesulfonique, le sel disodique	(CAS No) 36445-71-3	1-5	Irrit. Peau 2, H315 Dom. Yeux 1, H318
Les éthoxylates de nonylphénol	(CAS No) 9016-45-9	1-5	Irrit. Peau 2, H315 Irrit. Yeux 2A, H319 Chronique Acuatic 2, H411
2-Butoxyéthanol	(CAS No) 111-76-2	1-5	Liq. Inflm. 4, H227 Tox. Aigu 4 (Orale), H302 Tox. Aigu 4 (Dermique), H312 Tox. Aigu 4 (Inhalation: vapeur), H332 Irrit. Peau 2, H315 Irrit. Yeux 2A, H319

Texte intégral des phrases H: voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Description des Mesures de Premiers Soins

Général: Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (Montrer l'étiquette si possible).

Inhalation: Lorsque les symptômes se produisent: déplacer à l'air frais et aérer la zone. Retirer à l'air frais et maintenir la personne au repos dans une position confortable pour respirer. Obtenir des soins médecin.

Contact Avec la Peau: Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 30 minutes. Obtenez des conseils médecin/attention immédiate. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact Avec les Yeux: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 60 minutes. Enlevez les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer le rinçage. Obtenir des soins médicaux.

Gleam (AFCO 5387)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et Effets les Plus Importants à la Fois Aigus et Retardés

Général: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Les effets de l'exposition (inhalation, ingestion ou contact de la peau) à la substance peuvent être retardés.

Inhalation: Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Contact Avec la Peau: Provoque de graves brûlures cutanées.

Contact Avec les Yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Les Symptômes Chroniques: Aucun prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Indication des Éventuels Soins Médicaux Immédiats et Traitements Particuliers Nécessaires

Si exposition prouvée ou suspectée, obtenir des conseils médicaux et l'attention. (Montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens D'Extinction

Adapté Moyens D'Extinction: Utiliser des agents extincteurs appropriés pour circonscrire l'incendie.

Inadéquat Moyens D'Extinction: Ne pas utiliser un jet d'eau lourde. Utilisation des flux d'eau lourde peut propager le feu.

Risques Particuliers Résultant de la Substance ou du Mélange

Risque D'Incendie: Non-inflammable.

Risque D'Explosion: Le produit n'est pas explosif, même si le contact avec des métaux peut libérer de l'hydrogène explosif.

Réactivité: Décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives et fumées toxiques. Réagit violemment avec des bases solides.

Conseils Pour les Pompiers

Mesures de Précaution Incendie: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions Lutte Contre L'Incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les récipients exposés. Arrêtez la fuite s'il est sûr de le faire. Ne laissez pas le ruissellement des pompiers entrer dans les égouts ou les sources d'eau.

Protection en Cas D'Incendie: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection y compris protection respiratoire.

Produits de Combustion Dangereux: Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de soufre (SO_x).

Référence à D'Autres Sections: Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'Urgence.

Mesures Générales: Ne pas respirer le brouillard ou le vaporisateur. Éviter le contact avec le métal et tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Pour les Non-Secouristes

Équipement Protecteur: Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Procédures D'Urgence: Évacuer le personnel inutiles.

Pour le Personnel D'Urgence

Équipement Protecteur: Équipez équipe de nettoyage avec une protection adéquate.

Procédures D'Urgence: Éliminer les sources d'allumage. Évacuer le personnel inutile. Arrêtez la fuite s'il est sûr de le faire. Ventiler la zone.

Précautions pour L'Environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables.

Méthodes et Matériel de Confinement et de Nettoyage

Pour Confinement: Faites preuve de neutralité prudente. Contenir avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de Nettoyage: Éclaircir immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. Absorber et/ou contenir avec du matériel inerte, puis le placer dans un récipient approprié. Ventiler la zone. Contactez les autorités compétentes.

Référence à D'Autres Sections: Voir rubrique 8, Contrôle de l'exposition et de protection personnelle.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à Prendre Pour une Manipulation Sans Danger

Mesures D'Hygiène: Manipuler selon des procédures d'hygiène conformément aux norme de sécurité industrielles. Se laver les mains avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire, fumer et le travail après avoir été exposé à d'autres zones. Se laver les mains et les avant-bras après avoir manipulé.

Conditions d'un Stockage Sûr, y Compris D'Éventuelles Incompatibilités

Mesures Techniques: Se conformer à la réglementation en vigueur.

Gleam (AFCO 5387)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Conditions De Stockage: Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le contenant d'origine. Magasin enfermé. Garder fermé lorsqu'il ne sert pas. Tenir à l'écart de la chaleur, températures extrêmement élevées et des matériaux incompatibles.

Matériaux Incompatibles: Oxydants forts. Acides forts.

Fin Utilisation Spécifique(s): Nettoyant d'acide pour le trempage, le nettoyage manuel et la mousse des équipements de traitement des aliments. Efficace pour l'élimination de l'échelle de dureté et du ru. Pour un usage professionnel uniquement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de Contrôle

L'acide phosphorique (7664-38-2)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
États-Unis ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	3 mg/m ³
États-Unis IDLH	É.-U. IDLH (mg/m ³)	1000 mg/m ³
Ontario	OEL STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
Ontario	OEL TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Québec	VECD (mg/m ³)	3 mg/m ³
Québec	VEMP (mg/m ³)	1 mg/m ³
Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)		
Mexique	OEL Plafond (mg/m ³)	7 mg/m ³
Mexique	OEL Plafond (ppm)	5 ppm
États-Unis ACGIH	ACGIH Plafond (ppm)	2 ppm
États-Unis OSHA	OSHA PEL (Plafond) (mg/m ³)	7 mg/m ³
États-Unis OSHA	OSHA PEL (Plafond) (ppm)	5 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (Plafond) (mg/m ³)	7 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (Plafond) (ppm)	5 ppm
États-Unis IDLH	É.-U. IDLH (ppm)	50 ppm
Ontario	OEL Plafond (ppm)	2 ppm
Québec	Plafond (mg/m ³)	7.5 mg/m ³
Québec	Plafond (ppm)	5 ppm
2-Butoxyéthanol (111-76-2)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	120 mg/m ³
Mexique	OEL TWA (ppm)	26 ppm
Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	360 mg/m ³
Mexique	OEL STEL (ppm)	75 ppm
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	240 mg/m ³
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	24 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	5 ppm
États-Unis IDLH	É.-U. IDLH (ppm)	700 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	97 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	20 ppm

Contrôle de L'Exposition

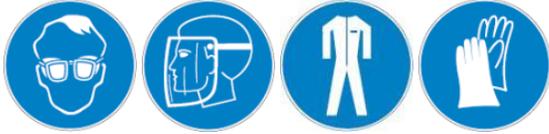
Contrôles Techniques Appropriés: Des fontaines de lavage des yeux d'urgence et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Utiliser avec une ventilation adéquate. Utilisez un système de ventilation efficace pour maintenir les concentrations d'air inférieures aux limites d'exposition professionnelle. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées.

Gleam (AFCO 5387)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Équipement de Protection Individuelle: Lunettes de protection. Écran facial. Vêtements résistant à la corrosion. Gants.



Matériaux Pour Vêtements de Protection: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des Mains: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Lunettes de protection chimique ou lunettes de sécurité ou écran facial.

Protection de la Peau: Utiliser des vêtements de protection de la peau.

Protection Respiratoire: Si les travailleurs sont exposés à des concentrations atmosphériques supérieures aux limites d'exposition, ils doivent utiliser des respirateurs certifiés NIOSH.

Autre Information: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur Physiques de Base et Chimiques

État Physique	: Liquide.
Apparence	: Liquide clair, incolore à jaune pâle.
Odeur	: Acide modéré.
Seuil de L'Odeur	: Non disponible.
pH	: <1
Vitesse D'Évaporation (Acétate de Butyle = 1)	: Non disponible.
Point de Fusion	: Non disponible.
Point de Congélation	: Non disponible.
Point D'Ébullition (faire bouillir)	: 97.8°C
Point Eclair	: Non-inflammable.
La Température D'Auto-Inflammation	: Non disponible.
Température de Décomposition	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non-inflammable.
Limite Inférieure D'Inflammabilité	: Non disponible.
Limite Supérieure D'Inflammabilité	: Non disponible.
Pression De Vapeur	: Non disponible.
Densité Relative de Vapeur à 20°C	: Non disponible.
Gravité Spécifique Densité Relative	: 1.08
Solubilité	: Compléter dans l'eau.
Coefficient de Partage: n-Octanol/Eau	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Données D'Explosion - Sensibilité Aux Chocs	: Ne devrait pas présenter un risque d'explosion dû à l'impact mécanique.
Données D'Explosion - Sensibilité Aux Décharges	: Ne devrait pas présenter un risque d'explosion due à la décharge statique.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives, fumées toxiques. Réagit violemment avec des bases solides.

Stabilité Chimique: Stable dans les conditions normales (Voir la section 7).

Possibilité de Réactions Dangereuses: Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

Conditions à Éviter: Températures extrêmement élevées. Matières incompatibles.

Matériaux Incompatibles: Acides forts. Oxydants forts.

Produits de Décomposition Dangereuses: Vapeurs corrosives. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de soufre (SO_x). Oxydes de sodium (NaO_x). Chlorure d'hydrogène.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les Effets Toxicologiques - Produit

Toxicité Aiguë: Non classé.

Données CL50 et DL50: Non disponible.

Corrosion/Irritation Cutanée: Provoque de graves brûlures cutanées. (pH: <1).

Lésions Oculaires Graves/Irritation: Provoque des lésions oculaires graves. (pH: <1).

Sensibilisation des Voies Respiratoires ou de la Peau: Non classé.

Mutagénicité des Cellules Germinales: Non classé.

Gleam (AFCO 5387)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Tératogénicité: Non disponible.

Cancérogénicité: Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Répétée): Non classé.

Toxicité Pour la Reproduction: Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Unique): Non classé.

Danger D'Aspiration: Non classé.

Symptômes/Lésions Après Inhalation: Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/Lésions Après Contact Avec la Peau: Provoque de graves brûlures cutanées.

Symptômes/Lésions Après Contact Avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/Lésions Après Ingestion: L'ingestion est susceptible d'être nocive ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes Chroniques: Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Informations sur les Effets Toxicologiques - Ingrédient(s)

Données CL50 et DL50:

L'acide décylphénoxybenzènesulfonique, le sel disodique (36445-71-3)	
LD50 Rat Orale	> 2000 mg/kg
LD50 Lapin Dermique	> 2000 mg/kg
L'acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en 4-C10-13-sec (85536-14-7)	
LD50 Rat Orale	1219 mg/kg
L'acide phosphorique (7664-38-2)	
LD50 Rat Orale	1530 mg/kg
LD50 Lapin Dermique	2730 mg/kg
LC50 Inhalation Rat	> 850 mg/m ³ (Temps d'exposition: 1 h)
Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)	
LD50 Rat Orale	700 mg/kg
LD50 Lapin Dermique	> 5010 mg/kg
LC50 Inhalation Rat	781 ppm/4h (signalé comme 3124 ppm/1 h)
IARC Groupe	3
Sulfate de xylène de sodium (1300-72-7)	
LD50 Rat Orale	1000 mg/kg
LD50 Lapin Dermique	> 2000 mg/kg
Les éthoxylates de nonylphénol (9016-45-9)	
LD50 Rat Orale	2590 mg/kg
LD50 Lapin Dermique	1780 µl/kg
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
LD50 Rat Orale	470 mg/kg
LD50 Rat Dermique	1680 mg/kg
LC50 Inhalation Rat (ppm)	450 ppm/4h
ATE (dermique)	0.680 mg/kg poids corporel.
ATE (des gaz)	450.000 ppmV/4h
ATE (vapeurs)	11.000 mg/l/4h
IARC Groupe	3
État du Programme National de Toxicité (PNT)	Preuve de Cancérogénicité.

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Toxicité: Non classé.

L'acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en 4-C10-13-sec (85536-14-7)	
LC50 Poisson 1	5.6 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Cyprinus carpio [Couler à Travers])
EC50 Daphnie 1	5.2 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnie magna)
LC50 Poisson 2	1.67 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus)
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
LC50 Poisson 1	1490 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [Statique])
EC50 Daphnie 1	1000 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnie magna)
LC50 Poisson 2	2950 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus)

Gleam (AFCO 5387)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Persistance et Dégradable

Gleam (AFCO 5387)	
Persistance et Dégradable	Non-établi.

Potentiel de Bioaccumulation

Gleam (AFCO 5387)	
Potentiel de Bioaccumulation	Non-établi.
L'acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en 4-C10-13-sec (85536-14-7)	
Log Pow	2 (à 23°C)
2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Log Pow	0.81 (à 25°C)

Mobilité Dans le Sol: Non disponible. **Autres Effets Néfastes** **Autres Informations:** Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Recommandations à L'Élimination des Déchets: Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Recommandations à L'Élimination des Eaux Usées: Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales. RCRA Code de déchets: D002 (matériau corrosif).

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Conformément à DOT

Nom d'Expédition	: LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (L'acide phosphorique, et hydrochlorique)
Classe de Risque	: 8
Numéro d'Identification	: UN3264
Codes d'Étiquetage	: 8
Groupe d'Emballage	: II
Polluant Marin	: Polluant marin
Numéro ERG	: 154



14.2 Conformément à IMDG

Nom d'Expédition	: LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (L'acide phosphorique, et hydrochlorique)
Classe de Risque	: 8
Numéro d'Identification	: UN3264
Groupe d'Emballage	: II
Codes d'Étiquetage	: 8
EmS-No. (Feu)	: F-A
EmS-No. (Déversement)	: S-B
Polluant Marin	: Polluant marin
Numéro MFAG	: 154



14.3 Conformément à IATA

Nom d'Expédition	: LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (L'acide phosphorique, et hydrochlorique)
Groupe d'Emballage	: II
Numéro d'Identification	: UN3264
Classe de Risque	: 8
Codes d'Étiquetage	: 8
Code ERG (IATA)	: 8L



14.4 Conformément à TDG

Nom d'Expédition	: LIQUIDE CORROSIF, ACIDE, INORGANIQUE, N.S.A. (L'acide phosphorique, et hydrochlorique)
Groupe d'Emballage	: II
Classe de Risque	: 8
Numéro d'Identification	: UN3264
Codes d'Étiquetage	: 8
Polluant Marin (TDG)	: Polluant marin



SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements Fédéraux des États-Unis

Gleam (AFCO 5387)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Gleam (AFCO 5387)		
Section SARA 311/312 Classes de Risques	Risque immédiat (Aigu) pour la santé.	
Section SARA 313 - Ce qui suit est assujéti aux niveaux de déclaration établis par le Titre III de SARA. Section 313		
Composant	Numéro CAS	% dans le Produit
2-Butoxyéthanol	111-76-2	2.0
L'acide décyphénoxybenzènedisulfonique, le sel disodique (36445-71-3)		
Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.		
L'acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en 4-C10-13-sec (85536-14-7)		
Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.		
L'acide phosphorique (7664-38-2)		
Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.		
Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)		
Répertorié au États-Unis (TSCA Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.		
Répertorié au Section 302 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques).		
Répertorié au Section SARA 313 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques).		
SARA Section 302 Threshold Planning Quantity (TPQ)	500 (gaz seulement)	
SARA Section 313 - Emission Reporting	1.0% (Aérosols acides, y compris les brouillards, vapeurs, le gaz, le brouillard et d'autres formes aériennes de toute taille de particules)	
Eau (7732-18-5)		
Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.		
Sulfate de xylène de sodium (1300-72-7)		
Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.		
Les éthoxylates de nonylphénol (9016-45-9)		
Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.		
2-Butoxyéthanol (111-76-2)		
Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.		

Réglementations D'États des États-Unis

L'acide phosphorique (7664-38-2)
États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants Atmosphériques Toxiques - Chronique Non Cancéreuse.
États-Unis - Californie - Liste Toxic Contaminants Atmosphériques (AB 1807, AB 2728).
États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques.
États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.
États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - TWAs.
États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Risques.
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Risques de l'Environnement.
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.
États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.
États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.
Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)
États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants Atmosphériques Toxiques - Chronique Non Cancéreuse.
États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants Atmosphériques Toxiques - Non-Aiguë du Cancer.
États-Unis - Californie - Liste Toxic Contaminants Atmosphériques (AB 1807, AB 2728).
États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Risques.
États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques.
États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.
États-Unis - New Jersey - Environnement Liste des Substances Risques.
États-Unis - New Jersey - TCPA - Substances extrêmement dangereuses (EHS).
États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - Plafond.
États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Risques.
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Risques de l'Environnement.
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.
États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

Gleam (AFCO 5387)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.
Sulfate de xylène de sodium (1300-72-7)
États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme. États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.
Les éthoxylates de nonylphénol (9016-45-9)
États-Unis - Californie - Produits de Consommation plus Sûres - Liste Initiale des Produits Chimiques Candidats et des Groupes. États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme. États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.
2-Butoxyéthanol (111-76-2)
États-Unis - Californie - SCAQMD - Contaminants Atmosphériques Toxiques - Non-Aiguë du Cancer. États-Unis - Californie - Liste Toxic Contaminants Atmosphériques (AB 1807, AB 2728). États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques. États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances. États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - Désignations de Peau. États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - TWAs. États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste. États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme. États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Règlement Canadien

L'acide décylophénoxybenzènesulfonique, le sel disodique (36445-71-3)
Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).
L'acide benzènesulfonique, dérivés d'alkyle en 4-C10-13-sec (85536-14-7)
Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).
L'acide phosphorique (7664-38-2)
Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).
Chlorure d'hydrogène (7647-01-0)
Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).
Eau (7732-18-5)
Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).
Sulfate de xylène de sodium (1300-72-7)
Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).
Les éthoxylates de nonylphénol (9016-45-9)
Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).
2-Butoxyéthanol (111-76-2)
Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION

Date de Révision	: 01/05/2017
Autres Informations	: Ce document a été préparé conformément aux exigences de la SDS de l'OSHA Norme de Communication des Risques 29 CFR 1910.1200.

Complets des Phrases de Texte GHS:

Tox. Aigu 4 (Dermique)	Toxicité Aiguë (Dermique) Catégorie 4.
Tox. Aigu 4 (Inhalation: vapeur)	Toxicité Aiguë (Inhalation: vapeur) Catégorie 4.
Tox. Aigu 3 (Inhalation: gaz)	Toxicité Aiguë (Inhalation: gaz) Catégorie 3.
Tox. Aigu 4 (Orale)	Toxicité Aiguë (Orale) Catégorie 4.
Aigu Aquatic 2	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 2.
Chronique Aquatic 2	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 2.
Chronique Aquatic 3	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3.
Dom. Yeux 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1.
Irrit Yeux 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A.
Liq. Inflm. 4	Les liquides inflammables Catégorie 4.

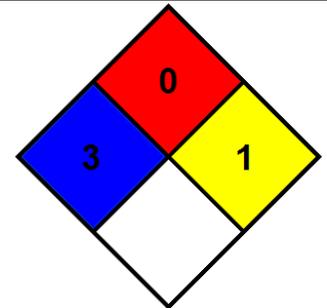
Gleam (AFCO 5387)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Corr. Mét. 1	Corrosif pour les métaux Catégorie 1.
Corr. Peau 1A	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1A.
Corr. Peau 1B	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1B.
Corr. Peau 1C	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1C.
Irrit. Peau 2	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 2.
STOT EU 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition Unique) Catégorie 3.
H227	Liquide combustible.
H290	Peut-être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H314	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une irritation sérieuse des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H401	Toxique pour la vie aquatique.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

- NFPA Risque Pour La Santé** : 3 - Une exposition de courte pourrait causer des blessures temporaires ou résiduelle grave même si une attention médicale rapide a été donné.
- NFPA Risque D'Incendie** : 0 - Matériaux qui ne brûlent pas.
- NFPA Réactivité** : 1 - Normalement stables, mais peut devenir instable à températures et pressions élevées ou peuvent réagir avec de l'eau avec un dégagement d'énergie, mais non brutalement.



HMIS III Évaluation

- Santé** : 3 Risque Sérieux - Blessures majeures susceptibles moins que des mesures soient prises rapidement et le traitement médical est donné.
- Inflammabilité** : 0 - Risque Minime.
- Physique** : 1 - Risque de Légère.

Responsable Pour la Préparation de ce Document:

Alex C. Fergusson, LLC.
800 Development Avenue
Chambersburg, PA 17201
T: 800-345-1329

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Amérique du Nord GHS SDS 2015 (États-Unis, Can, Mex.)